

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
28 novembre 2018
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Goldea (Vice-Président)..... (Hongrie)*Puis* : M. Kemayah (Président) (Libéria)**Sommaire**

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations
pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Kemayah (Libéria), M. Goldea (Hongrie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/73/20, A/C.4/73/L.4 et A/C.4/73/L.6)

1. **M. Mohsin** (Pakistan) dit que son gouvernement, qui est partie aux cinq principaux traités régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace, appuiera l'élaboration d'autres instruments juridiquement contraignants en vue de prévenir son armement. Le Pakistan adhère également aux cinq séries de principes relatifs à l'exploration et à l'utilisation de l'espace, et il défend l'idée selon laquelle l'espace, patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques. Le pays est satisfait du rôle que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a joué dans la création du régime juridique international régissant l'espace et du cadre de gouvernance ad hoc, et il pense que le Comité doit continuer d'œuvrer à une définition et à une délimitation de l'espace qui aient force obligatoire et soient consensuelles.

2. L'écart technologique important qui sépare les États doit être comblé pour assurer aux pays en développement, quel que soit le stade de développement atteint, un accès sans discrimination à l'espace afin qu'ils puissent l'explorer et l'utiliser à des fins pacifiques. À cet égard, le COPUOS est également investi d'un rôle crucial. En effet, il constitue la plateforme idéale de promotion de l'assistance technique et du transfert de technologies aux pays en développement dans le domaine spatial, un secteur d'activité qui participe de leur développement socioéconomique et soutient les efforts qu'ils font pour atteindre les objectifs de développement durable.

3. En février 2018, le Pakistan, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, a accueilli, sous le patronage du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, durant laquelle les débats ont porté principalement sur les moyens qu'offrait la technologie spatiale pour améliorer la gestion des ressources en eau, s'agissant en particulier de la désertification, du stockage de l'eau et du suivi de la sécheresse et des inondations.

4. En juillet 2018, le Pakistan a procédé au lancement d'un satellite de télédétection, ce qui lui a permis de

répondre à ses besoins en imagerie dans les domaines suivants : cartographie terrestre, agriculture, planification urbaine et rurale, surveillance de l'environnement, gestion des catastrophes et gestion des ressources en eau. Le Gouvernement envisage de moderniser son Institut des techniques spatiales pour lui permettre de rejoindre le réseau international des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies et accueillera favorablement, à cette fin, la mission d'évaluation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le pays a également commencé de former des spécialistes du droit de l'espace et attend avec intérêt de collaborer avec les États Membres à ce sujet.

5. Le Pakistan est favorable à tous les instruments visant à réduire les débris spatiaux. Les nations spatiales émergentes sont toutefois pour la plupart des pays en développement qui ne disposent pas des ressources techniques et financières nécessaires à la pleine application des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du COPUOS et auxquels il faut donc fournir des systèmes d'évaluation de la situation et d'analyse des risques de collision, ainsi que l'aide des nations spatiales plus avancées afin de leur permettre d'absorber les suppléments de coûts entraînés par les modifications techniques qu'ils doivent effectuer sur leurs engins spatiaux. Restreindre l'accès à l'espace des nouvelles nations spatiales en leur imposant des normes techniques trop strictes serait contraire aux dispositions des traités pertinents et des résolutions de l'Assemblée générale. Il importe également que toutes les parties prenantes aient accès aux travaux de recherche, aux bonnes pratiques, aux techniques et aux alertes relatives aux débris spatiaux afin d'éviter que ceux-ci ne finissent par empêcher de tirer parti des avantages offerts par l'espace.

6. Le Pakistan s'est constamment opposé à la militarisation et à l'armement de l'espace qui font peser une grave menace sur l'humanité et sur l'avenir des activités spatiales, notamment parce qu'elles freinent les progrès vers la viabilité à long terme de ces activités. La communauté internationale a la responsabilité collective de maintenir la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace de sorte à satisfaire les besoins des générations futures.

7. **M. Lim** (Singapour) dit que l'espace doit demeurer un bien commun planétaire pacifique et durable. Plus de 6 000 satellites sont en orbite dans l'exosphère, le nombre d'objets orbitaux continuant de s'accroître au fur et à mesure que l'industrie spatiale se développe et que les satellites miniatures prolifèrent. Il faut donc prendre des mesures pour remédier aux

problèmes de plus en plus nombreux qui résultent de la congestion orbitale et des débris spatiaux.

8. La coopération internationale sur les questions spatiales est essentielle et les normes internationales doivent être l'objet d'un plus large consensus. Afin que les pays ne se laissent pas distancer par le progrès technologique et se tiennent au fait de l'évolution géopolitique, les régimes internationaux prônant une conduite responsable doivent être réactualisés et de nouvelles normes créées dans la transparence et sans exclusive. Singapour soutient la démarche ouverte et inclusive du COPUOS et de ses groupes de travail subsidiaires, qui associe les observateurs aux consultations et, de cette façon, contribue à instaurer la confiance et inspire un sentiment de légitimité. La conférence de commémoration du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE + 50) a fait office de principale tribune d'échange sur la voie future de coopération internationale dans le domaine spatial. Il est essentiel de continuer d'œuvrer à la mise en place d'un cadre international ouvert et inclusif afin d'assurer la viabilité à long terme de l'utilisation de l'espace et la sécurité spatiale. La délégation singapourienne attend avec intérêt la poursuite de l'examen du programme « Espace 2030 ».

9. Les petits États ont un rôle à jouer dans l'exploitation et la promotion des activités spatiales pacifiques. Le Gouvernement singapourien a créé le Bureau de la technologie et de l'industrie spatiales en 2013 afin de faciliter les investissements économiques des compagnies spatiales internationales et de développer des compétences dans le domaine des petits satellites dans les universités et les instituts de recherche. Il cherche également à tirer parti des capacités existant en matière de microsatsellites en les mettant au service de son projet visant à la connectabilité des services publics dans tout le pays.

10. Singapour attache la plus grande importance à l'action régionale et multilatérale menée pour consolider la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace. En conséquence, elle a noué avec la France un partenariat de recherche-développement dans le domaine des technologies spatiales et elle a activement participé aux forums régionaux et internationaux qui ont eu lieu sur cette question.

11. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que la communauté internationale doit agir pour empêcher l'espace de devenir le futur théâtre d'une course aux armements car une telle militarisation ferait planer une des plus lourdes

menaces qui soient sur l'avenir de l'humanité et constituerait une violation de l'espace en tant que patrimoine commun. Il faut orienter les efforts vers l'utilisation des technologies spatiales aux fins de la prévention et de l'atténuation des catastrophes naturelles, et de la protection de l'environnement et de la santé humaine. L'adoption de normes juridiques internationales qui interdisent le déploiement d'armes dans l'espace, en particulier d'armes nucléaires, est le seul moyen de mettre un terme à cette menace. Cuba réitère son appel à tous les États à négocier et adopter un traité à cet effet. Un dialogue constructif entre le COPUOS, son sous-comité juridique et la Conférence du désarmement peut certes déboucher sur la création d'un instrument juridique qui permettra de prévenir efficacement la militarisation de l'espace mais la Conférence doit jouer un rôle de premier plan et faire reposer les négociations sur le projet de traité établi par la Chine et la Russie sur cette question. Aboutir à un accord est devenu d'autant plus urgent que les plus hautes autorités du Gouvernement des États-Unis multiplient les déclarations belliqueuses appelant à la création d'une force spatiale nationale d'ici à 2020 et affirmant la nécessité pour le pays d'asseoir son autorité dans l'espace. Le débat de haut niveau d'UNISPACE+50, d'une extrême importance, tout en ayant mis en avant les réalisations du COPUOS et l'utilité des technologies spatiales pour la réalisation des objectifs de développement durable, a souligné qu'il fallait maintenir la paix dans l'espace au bénéfice des générations actuelles et futures.

12. L'orbite géostationnaire offre de multiples possibilités d'accéder aux systèmes d'information et de communication spatiales, ce qui peut aider en particulier les pays en développement à élaborer des programmes sociaux et éducatifs, à partager les connaissances et à fournir une aide sur le plan médical. La question doit demeurer à l'ordre du jour du sous-comité légal du COPUOS si l'on veut assurer la permanence de cette orbite.

13. Bien que tous les États aient le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, un tel projet demeure irréalisable pour la plupart des pays en développement. Il faut faire davantage pour promouvoir une participation plus large et plus efficace aux activités spatiales, ce qui permettrait aux pays en développement de tirer parti des connaissances et technologies spatiales pour se développer sur les plans économique et social. Il conviendra, pour ce faire, de coopérer efficacement sur le plan international, de renforcer les capacités et de procéder sans discrimination au transfert de connaissances scientifiques, de compétences et de technologies.

14. En dépit du cruel blocus économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis d'Amérique, Cuba s'emploie à accorder une place encore plus grande à la science spatiale et à ses applications, en particulier lorsqu'il s'agit d'utiliser l'espace à des fins aussi pacifiques que la prévention des catastrophes naturelles et l'évaluation des risques.

15. **M. Kazi** (Bangladesh) dit que son pays, reconnaissant la nécessité de se doter d'un solide régime juridique régissant les activités spatiales, attache une grande importance aux travaux du COPUOS et entend demander à devenir membre du Comité dans un avenir proche.

16. Le Bangladesh est conscient que les applications des sciences et des technologies spatiales peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation bangladaise souhaite par conséquent continuer de dialoguer avec les États Membres et les parties prenantes intéressées aux fins de l'élaboration du programme « Espace 2030 » du COPUOS et du plan de mise en œuvre y relatif. Des ressources supplémentaires doivent être allouées au Bureau des affaires spatiales de sorte que celui-ci puisse, comme prévu, remplir le rôle de principale plateforme intergouvernementale dédiée à l'examen des questions spatiales et, ce faisant, permettre aux pays en développement d'indiquer où se trouvent leurs intérêts.

17. Il est crucial de combler l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement en matière de technologies spatiales de sorte à pouvoir s'acquitter des divers engagements pris au niveau international, dont ceux figurant dans le document final de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Accord de Paris). Étant donné la vulnérabilité de son delta fréquemment exposé aux catastrophes naturelles, le Bangladesh continue de profiter des effets bénéfiques des investissements dans la recherche spatiale et la télédétection, notamment en ce qui concerne la gestion des catastrophes, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la surveillance des conséquences des changements climatiques. Le Gouvernement s'efforce de stimuler la croissance économique et de mettre les services publics à la portée de tous à l'aide de l'informatique, sachant à cet égard combien les autres technologies spatiales deviennent incontournables. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) doit donc être renforcé, de même que les capacités des centres régionaux de

formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

18. Avec l'aide de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde et d'autres pays, le Bangladesh a lancé son premier satellite en mai 2018, devenant le cinquante-septième pays à rejoindre le cercle des nations spatiales. Le Gouvernement bangladais peut à présent fournir ses services à d'autres pays de la région et au-delà ; il entend développer sa coopération avec les partenaires de développement intéressés afin de se doter localement des compétences spécialisées dont il a besoin pour continuer d'investir dans les activités spatiales à visée pacifique.

19. Le Bangladesh a systématiquement appuyé les appels lancés pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et pour négocier un instrument international juridiquement contraignant au sein de la Conférence du désarmement. La transparence et les mesures de confiance peuvent jouer un rôle fondamental dans la promotion de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales. En outre, les grandes nations spatiales doivent s'abstenir de toute activité qui pourrait aggraver les tensions dans l'espace.

20. Il est urgent de se pencher sur la question des répercussions engendrées par les débris spatiaux et de réduire le nombre d'incidents qui se produisent dans l'espace. En outre, la communauté internationale doit faire en sorte que les États Membres dotés de capacités limitées d'exploration spatiale puissent participer sur un pied d'égalité avec les autres à l'élaboration des politiques et à la création de normes. À cet égard, le Bangladesh accueillera avec intérêt les futures initiatives de réunions conjointes des Première et Quatrième Commissions.

21. **M. Charters** (Observateur du Saint-Siège) dit que même si certaines puissances ont utilisé l'espace à des fins militaires en menant des expériences de destruction de satellites et en mettant au point des dispositifs d'occupation de l'espace par des systèmes d'armes, la grande majorité des missions spatiales ont été menées à des fins pacifiques et ont eu de larges retombées bénéfiques sur Terre dans des domaines tels que l'observation de l'espace, les communications et la navigation.

22. L'espace est véritablement un environnement commun à toute l'humanité, encore plus que la pleine mer. La coopération internationale est par conséquent essentielle au maintien d'un espace profitant à tous. La délégation du Saint-Siège note avec satisfaction que la Station spatiale internationale a continué de bien fonctionner avec son équipage international. La communauté internationale doit tirer les enseignements

d'une telle coopération et l'élargir en y associant peut-être encore plus d'États ou en faisant intervenir des systèmes de lancement d'autres pays. L'orateur se demande s'il ne serait pas préférable de réunir les divers programmes nationaux à l'œuvre séparément en un seul dispositif bien coordonné qui permettrait d'étendre le champ de l'utilisation pacifique de l'espace.

23. Il va de soi que les satellites artificiels mis en orbite autour de la Terre doivent être lancés et fonctionner de sorte à réduire au minimum la possibilité de collision avec d'autres satellites et objets spatiaux, ce type d'incident produisant généralement une grande quantité de débris qui continuent à orbiter autour de la Terre et risquent d'endommager gravement les autres satellites. Les États doivent envisager en urgence d'établir une sorte de « code de l'espace » en vertu duquel un État de lancement serait tenu d'indiquer l'orbite de son astronef afin que l'engin ne puisse entrer en collision avec d'autres véhicules spatiaux et qu'il soit éliminé de manière sûre et responsable à la fin de sa durée de vie. L'évolution récente vers l'utilisation de plus en plus large de petits satellites (CubeSat) mesurant 10 cm de côté rend de plus en plus nécessaire de se prémunir des collisions.

La séance est suspendue à 15 h 35 ; elle est reprise à 17 h 15.

M. Kemayah (Libéria) prend la présidence.

24. Le Président invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution et le projet de décision dont elle est saisie, qui n'ont ni l'un ni l'autre d'incidences sur le budget programme.

Projet de résolution A/C.4/73/L.4 : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

25. **M^{me} Ramirez de Arellano y Haro** (Mexique), s'exprimant en sa qualité de présidente du groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace de la Quatrième Commission, dit que le paragraphe 32 a été supprimé du projet de résolution, le groupe de travail ayant été dans l'impossibilité de parvenir à un consensus sur la question, qu'il réexaminera l'année prochaine.

26. *Le projet de résolution A/C.4/73/L.4, tel qu'oralement révisé, est adopté.*

27. **M. Ghaniei** (République islamique d'Iran), prenant la parole pour expliquer la position de sa délégation, dit que, la sécurité de l'espace et les aspects militaires de la question ne relevant ni du mandat de la COPUOS ni de celui de la Quatrième Commission, certains termes utilisés dans le projet de résolution, en

particulier aux paragraphes 10, 14 et 34, sont source de controverse et seront interprétés en conséquence. La délégation iranienne a toutefois décidé de se rallier au consensus, étant entendu que les points litigieux seront réglés ultérieurement.

Projet de décision A/C.4/73/L.6 : Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

28. **M^{me} Sharma** (Secrétaire du Comité), dit que les pays suivants se sont joints à la liste des coauteurs du projet de résolution : Albanie, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Namibie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine.

29. *Le projet de décision A/C.4/73/L.6 est adopté.*

30. **M. Keçeli** (Turquie) prenant la parole pour expliquer la position de sa délégation, dit que le Gouvernement turc est foncièrement attaché à l'utilisation pacifique et durable de l'espace, à laquelle le COPUOS apporte une contribution majeure. La délégation turque est satisfaite de l'intérêt croissant suscité par les travaux du Comité, ce qui explique pourquoi elle n'a pas demandé que le projet de résolution soit mis aux voix. L'orateur rappelle toutefois à la Commission que l'Administration chypriote grecque ne représente pas l'île de Chypre dans sa totalité. Le Gouvernement du sud représente les Chypriotes grecs et le Gouvernement du nord représente les Chypriotes turcs, les deux peuples étant tous deux propriétaires de l'île. De ce fait, la Turquie ne peut consentir à ce que l'Administration chypriote grecque se porte candidate unilatéralement à l'adhésion à un traité ou à une organisation internationale en l'absence de règlement équitable. En conséquence, la Turquie doit se dissocier du projet de résolution. Le fait qu'elle n'ait pas demandé que le projet soit mis aux voix ne reflète aucun changement de position de sa part.

31. **M. Mavros** (Chypre) dit que son gouvernement se félicite d'être devenu un membre à part entière du COPUOS et qu'il compte bien y jouer un rôle actif et travailler en étroite collaboration avec ses membres. La délégation chypriote est également satisfaite de ce que la question de l'augmentation du nombre des membres du Comité ait finalement été réglée sans susciter de conflit et de manière professionnelle et non partisane. Toutefois, compte tenu de la déclaration faite par le

représentant de la Turquie, l'orateur se voit dans l'obligation de rappeler à la Commission que le droit international et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à propos de Chypre ne sauraient être contestés. La République de Chypre est le seul gouvernement légitime qui représente l'île dans son entier.

Questions diverses

32. **M. Hedman** (Bureau des affaires spatiales) dit que l'Assemblée générale se réunira en séance plénière le lendemain, au titre du point 30 de l'ordre du jour, pour se prononcer sur le projet de résolution [A/73/L.6](#) intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable » à l'issue du débat général, auquel il engage toutes les délégations à participer.

La séance est levée à 17 h 40.